

## FICHE DE POSTE

<b>Poste</b>	Directrice /Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique
<b>Mission principale</b>	Assurer la gestion intégrée et le développement durable des ressources en eau au niveau des bassins hydrauliques relevant de sa zone d'action, conformément aux dispositions de la loi 36-15 relative à l'eau.
<b>Descriptif synthétique des activités</b>	<p>La Directrice/le Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique veille à la mise en œuvre des attributions de ladite agence, fixées par la loi 36/15 relative à l'eau. Elle/ Il est chargé(e) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer le plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau, les plans locaux de gestion des eaux et le plan de gestion de la pénurie d'eau en cas de sécheresse et de veiller à leur mise en œuvre ;</li> <li>▪ Effectuer les mesures et les investigations et réaliser les études nécessaires à l'évaluation et au suivi de l'évolution de l'état des ressources en eau sur les plans quantitatifs et qualitatifs ainsi que celles relatives à la planification, la gestion et la préservation de l'eau et la prévention des effets des phénomènes climatiques extrêmes, notamment, les inondations et la sécheresse ;</li> <li>▪ Gérer d'une manière intégrée les ressources en eau et contrôler leur utilisation ;</li> <li>▪ Délivrer les autorisations et concessions d'utilisation du domaine public hydraulique et tenir un registre spécial de ces autorisations et concessions et proposer à l'administration l'assiette et les tarifs de redevances d'utilisation de ce domaine ;</li> <li>▪ Gérer, protéger et préserver les biens du domaine public hydraulique et les milieux aquatiques et réaliser, dans la limite de ses moyens financiers, les travaux d'entretien et de maintenance des ouvrages publics hydrauliques mis à sa disposition ;</li> <li>▪ Fournir, selon des modalités fixées par voie réglementaire dans la limite de ses capacités, toute contribution financière et toute assistance technique aux personnes publiques ou privées qui en feraient la demande pour la réalisation des études et travaux nécessaires aux opérations entreprises conformément aux dispositions de la loi 36-15 relative à l'eau ;</li> <li>▪ Contribuer aux travaux de recherche et de développement des techniques de mobilisation, d'utilisation rationnelle et de protection des ressources en eau en partenariat avec les institutions scientifiques et les laboratoires spéciales ;</li> <li>▪ Entreprendre, en partenariat avec l'administration, les établissements publics et les collectivités territoriales, la réalisation des actions nécessaires à la prévention et la protection contre les inondations ;</li> <li>▪ Donner son avis sur tout projet pouvant avoir un impact sur les ressources en eau et le domaine public hydraulique, y compris les contrats de concessions et les cahiers des charges relatifs au dessalement des eaux de mer ;</li> <li>▪ Préparer et assister aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative et exécuter les décisions de ce conseil ;</li> <li>▪ Veiller à l'application rigoureuse, dans le cadre d'exercice de ses activités, des dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection des données</li> </ul>

	à caractère personnel, à la sécurité des SI, aux archives, au droit d'accès à l'information etc.
<b>Conditions et compétences requises</b>	<p>La candidate/Le candidat doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'état ou équivalent en hydraulique, hydrogéologie, hydrologies, génie civil, génie rural, géologie, météorologie ou similaire et doit justifier de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une expérience professionnelle de 10 ans minimum dans les administrations publiques ou collectivités territoriales ou les établissements et entreprises publics ou le secteur privé ;</li><li>▪ Avoir occupé un poste de responsabilité, au moins du niveau de chef de division ou équivalent, pour une durée minimale de 4 ans ;</li><li>▪ Avoir une maîtrise des politiques publiques et des stratégies sectorielles entreprises et exécutées par le ministère dans le domaine de l'eau ;</li><li>▪ Une expérience (ou d'un savoir reconnu) dans la gestion de projets, l'évaluation, la planification, la mobilisation, la gestion des ressources en eau et la maintenance des ouvrages hydrauliques ; ainsi que la gestion budgétaire et administrative.</li></ul>